Bièvre isère
#30
MAGAZINE / MAI 2020

Numéro spécial Coronavirus Covid-19

CONFINEMENT
Comment vous occuper avec Bièvre Isère

SOLIDARITÉ EN BIÈVRE ISÈRE
Des initiatives pour votre quotidien

PROFESSIONNELS
Des mesures exceptionnelles pour vous aider

Édition spéciale

Confinement, et après ?

#30

ACTUS

03 Sortie de crise

04 Instantanés

06 Alimentation
Depuis chez vous !

07 Zoom sur...

08 ACTEURS ÉCONOMIQUES : VOS AIDES

→ 09 Plan de soutien et de relance économique

10 Initiatives locales

Magazine gratuit ■ Directeur de publication : Yannick Neuder ■ Conception:NewDealGrenoble ■ Mise en page : Ligne Ovale ■ Rédaction : BièvreIsèreCommunauté ■ Photos : PlumeStudio,JérômeMillet,S.Serree, BièvreIsèreCommunauté ■ Diffusion électronique.

Bièvre Isère Communauté
Grenoble Air Parc
1, avenue Roland Garros
38590 St-Étienne de St-Geoirs
bievre-isere.com

ÉDITO
YANNICK NEUDER

PRÉSIDENT DE BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Chers Bièvre Isérois,

À l'aube de cette nouvelle décennie, qui aurait pensé que nous allions vivre une telle crise, bousculant totalement nos habitudes du jour au lendemain ?

À l'heure de vous écrire ces lignes, mes pensées vont en premier lieu au personnel soignant au sens large, ces hommes et ces femmes dévoués qui œuvrent en première ligne pour notre santé. Elles vont également à toutes les personnes qui ont poursuivi leur travail pour assurer notre vie quotidienne : commerçants, employés de caisse, forces de l'ordre, transporteurs, agents d'entretien... Il faudrait bien plus d'une page pour lister tous ceux qui n'ont pas démérité pendant cette épidémie.

Face à cette situation inédite, les élus de Bièvre Isère se sont adaptés et ont pris toutes leurs responsabilités. Le fonctionnement de la collectivité a été repensé. Je voudrais ici remercier tous les agents qui ont œuvré au quotidien pour assurer la continuité du service public, que ce soit les services enfance et petite enfance pour la garde des enfants des professionnels de santé, les ripeurs qui assurent les tournées de collecte des ordures ménagères, les agents d'astreinte pour la qualité de nos réseaux d'eau et d'assainissement, les services techniques grandement mobilisés, ainsi que tous ceux qui ont poursuivi leur mission en télétravail.

Parce que votre santé est notre première priorité, nous avons lancé dès le 5 avril une opération de confection de masques en tissu réutilisables pour équiper chaque habitant et endiguer la propagation du virus, en complément du confinement et des gestes barrière. Bièvre Isère a acheté la matière première, un formidable réseau de bénévoles s'est chargé de la confection, et les communes ont assuré la distribution. Nous pouvons être fiers de cette belle chaine de solidarité qui s'est organisée. Ce sont plus de 350 couturières qui ont coupés, cousus, mis sous plis et même distribués ces masques fabriqués exclusivement sur notre territoire.
Nous avons également mis en place un ambitieux plan de relance pour accompagner les acteurs économique du territoire, durement impactés par le confinement. N'oublions pas que cette crise sanitaire se double d'une crise économique : si nous n'agissons pas maintenant, les conséquences sociales à terme seront désastreuses.

Il est probable que le monde de demain ne ressemble plus à celui d'hier, que le vécu de cette expérience inédite aura fait évoluer notre conception du travail et remis en question notre rapport à la consommation. Je me permets de formuler le vœu d'un monde plus solidaire. Un monde à l'image de ce que nous avons vu ces dernières semaines, de toutes ces initiatives spontanées pour aider son voisin, réconforter le personnel soignant, soutenir ceux qui en ont besoin.

COVID-19

Début d'une sortie de crise

Le Président de la République a annoncé le 13 avril une date de sortie de confinement. Cette date ne veut pas dire que la vie va reprendre comme avant.

Le Premier Ministre a précisé lors de son intervention du 28 avril les 1res étapes de ce plan de déconfinement. Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, les conditions pourront être plus strictes et bien arriver à un report du déconfinement.

LES MODALITÉS DE DÉCONFINEMENT

Déconfinement le 11 mai à condition :

- Masques tout public disponibles pour tous le 11 mai, vente dans les commerces ouverts et les pharmacies. Port du masque obligatoire dans certaines circonstances (transports, professions de la petite enfance, collèges...) et fortement recommandé dans l'espace public. Masques FFP2 et chirurgicaux restent en priorité pour le personnel soignant.
- 700 000 tests de dépistage par semaine et test massif des personnes à risque. Isolement des cas avérés à domicile avec confinement de tout le foyer pendant 14 jours ou dans des lieux mis à disposition (hôtel...)
- Déconfinement territorialisé avec des départements « rouges », où il prendra une forme plus stricte, et « verts », où il sera appliqué largement, selon plusieurs critères.
- Réouverture progressive des écoles maternelles et primaires le 11 mai sur la base du volontariat, le 18 mai des collèges dans les départements où le virus circule le moins et décision fin mai pour les lycées. Réouverture des crèches avec des critères stricts.
- Télétravail ou horaires décalés privilégiés, dispositif d'activité partielle en place jusqu'au 1er juin
- Réouvertures des commerces et des marchés sauf des cafés et restaurants pour lesquels une décision sera prise fin mai
- Fin de l'attestation pour les déplacements de moins de 100 Km. Transports interrégionaux limités et mesure de distanciation physique dans les transports en commun
- Rassemblements limités à 10 personnes, événements sportifs, culturels, religieux et de plus de 5 000 participants ne pourront se tenir avant septembre. Pas de réouverture des cinémas, théâtres, grands musées et salles de concert.

LES ATTITUDES À ADOPTER

Porter un masque chirurgical jetable ou un masque en tissu lavable pour sortir.

Se laver très régulièrement les mains.

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle.

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

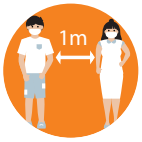

Garder une distance de sécurité avec les autres individus.

Instantanés

APPEL AU DON D'EPI
(ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

Face à la pénurie d'équipement de protection pour le personnel non soignants, Bièvre Isère Communauté a lancé au début de la crise un appel aux entreprises et aux particuliers pour faire don de matériel de protection : masques, lunettes, gants, blouses... L'intercommunalité a ensuite assuré la redistribution de ces équipements de protection individuelle. Un appel à la solidarité pour équiper les personnes exposées au virus dans leurs fonctions professionnelles : aides-soignants, rippers, personnels de crèches...

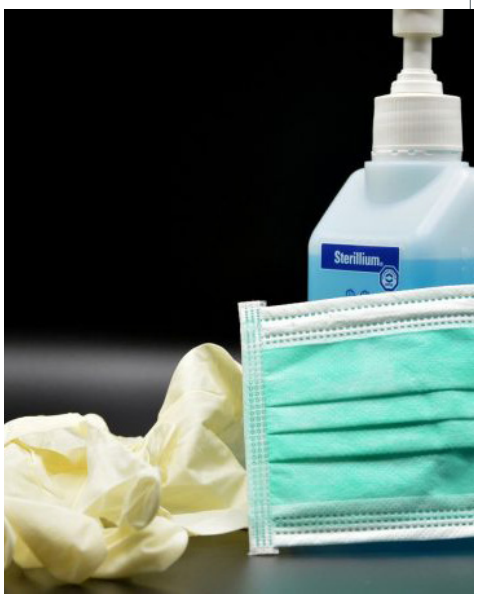

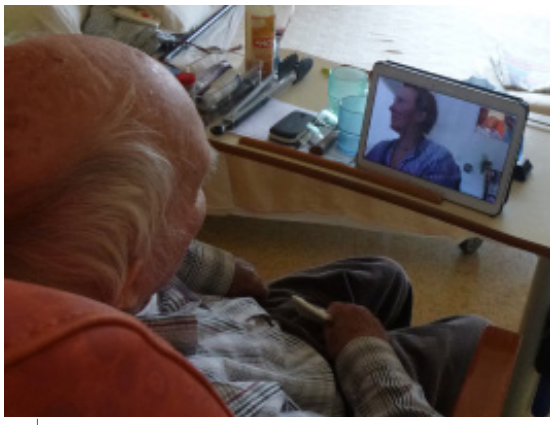

GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGANTS

Suite à l'annonce du confinement, les crèches de Bièvre Isère ont continué à fonctionner pour les professionnels de santé en semaine, le week-end et pendant les vacances scolaires pour les 0-17 ans.
Afin de participer à la gestion de cette crise sanitaire, Bièvre Isère Communauté est allée plus loin pour faciliter le quotidien des personnels soignants en élargissant les horaires et les jours d'ouverture et en mettant en place un numéro unique d'astreinte.

Des tablettes pour nos aînés

Les services intercommunaux ont distribué des tablettes de Bièvre Isère Communauté dans les établissements de soin pour que nos aînés puissent garder un lien avec leurs familles.

OPÉRATION TOUS MASQUÉS EN BIÈVRE ISÈRE

Dimanche 5 avril, Yannick Neuder, Président de Bièvre Isère Communauté, a lancé, en association avec les maires, cette opération de solidarité. L'objectif ? Mobiliser les bénévoles dans chaque commune pour réaliser des masques en tissu.
Pour rendre cette confection possible, l'intercommunalité a acheté 4 512 m de tissu coton, 2 256 m de molleton ou polyester.
Les communes volontaires ont reçu les premières commandes dès le 6 avril afin de les distribuer aux couturiers bénévoles. Une fois les masques réalisés, ce sont les communes qui s'occupent de la distribution à leurs administrés.

MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

L'intercommunalité a adopté un fonctionnement exceptionnel pour maintenir les services essentiels.

- Bièvre Isère Communauté a mis en place le télétravail, afin d'éviter aux agents de s'exposer aux risques. Les services maintiennent un accueil téléphonique à distance aux heures d'ouverture des bureaux sur les numéros habituels.
- La collecte des ordures ménagères continue.
- Les services de l'eau et d'assainissement fonctionnent en mode d'astreinte au 04 74 20 86 73.

Suspension des charges

Le monde économique a fortement été touché par le confinement.
Bièvre Isère Communauté a décidé de mettre en suspens, pour l'instant, les loyers et les charges des hôtels d'entreprises et des ateliers locatifs dont l'intercommunalité a la gestion.
L'appel à la Taxe de séjour 2019 des hébergeurs a été suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Actus

Votre confinement continue, Bièvre Isère Communauté ne vous oublie pas !

Circuit abdos fessiers sur la chaîne Youtube Bièvre Isère Communauté

ALIMENTATION

Consommez frais et local !

Forte de près de 50 producteurs sur son territoire, Bièvre Isère Communauté a suggéré cette alternative aux grandes surfaces.

Avec la fermeture des marchés et la baisse des commandes, les producteurs locaux se retrouvent avec des stocks de produits alimentaires importants qu'ils ont du mal à écouler.

Bièvre Isère Communauté a décidé de recenser ceux qui ont mis en place un dispositif de vente direct, tout en respectant les mesures d'hygiène :

- sur Facebook, en mettant en avant les producteurs et leurs contacts, les marchés maintenus et les magasins de producteurs
- en publiant ces mêmes contacts dans la presse quotidienne
- en relayant la carte de la Chambre d'Agriculture avec les producteurs
- en rappelant l'existance du guide des producteurs produit par l'intercommunalité répertoriant tous ces contacts.

INFOS ET CONTACTS
bievre-isere.com/entreprendre/decouvrir/savourez-les-produits-dici/
ou sur notre page Facebook.

DEPUIS CHEZ VOUS !

S'OCCUPER CHEZ VOUS, les idées de Bièvre Isère Communauté !

Bièvre Isère Communauté fourmille de ressources afin de continuer à occuper tous ceux qui resteront à la maison.

Le 11 mai amorce le début d'une nouvelle étape dans le déconfinement. Certains resterons pourtant à la maison. Afin de continuer à vous occuper, Bièvre Isère Communauté propose différentes ressources en ligne.

LA CULTURE À LA MAISON
Accéder à la culture depuis votre canapé ! Les lieux publics sont fermés jusqu'à nouvel ordre. C'est notamment le cas des médiathèques.
L'intercommunalité met à disposition des ressources en ligne, disponibles 24/24h et 7/7j.
Cours en ligne, livres, cinéma, presse, musique : faites votre choix.

RDV sur
http://portail-mediatheque.bievre-isere.com

DU SPORT DEPUIS VOTRE SALON
Dans le jardin ou en intérieur, en famille ou en solo, les éducateurs sportifs d'Aqualib' pensent à vous ! Chaque semaine, Bièvre Isère Communauté publie sur sa page Facebook un cours vidéo avec une thématique facile à réaliser depuis chez soi.

Ces services sont gratuits et ouverts à tous les Bièvre Isérois

RDV sur
Youtube, chaîne « Bièvre Isère Communauté »
Facebook, page « Bièvre Isère Communauté »

ÉCOUTE POUR LES JEUNES
Les animateurs 11-17 ans restent disponibles par téléphone pour les jeunes. Simplement pour parler, être aidé dans des situations complexes, relayer des informations...
Océane : 06 86 34 07 00
Mélanie : 06 25 12 09 24
Jordan : 06 74 08 36 22
Michaël : 06 25 12 08 72

RDV sur Facebook
« Base Ados Bièvre Isère»
« Anim'Ados Bièvre Isère »

BÉNÉVOLES
DISTRIBUTION...
directement auprès
de votre votre mairie

Opération « Tous masqués en Bièvre Isère ! »

Face à la pénurie de masques, Yannick Neuder, Président de Bièvre Isère Communauté, a lancé le 5 avril, en association avec les maires, cette opération.

Les bénévoles dans chaque commune ont été mobilisés pour réaliser des masques en tissu. Sans entrer dans la polémique, la réflexion a été de mettre en avant l'intérêt des ces masques pour casser la courbe de contamination et faire baisser la circulation du virus.

Pour rendre cette confection possible, l'intercommunalité a fourni un modèle proposé et valorisé par le CHU Grenoble Alpes ainsi que la matière première.

Les communes volontaires ont reçu les premières commandes dès le 6 avril afin de les distribuer aux couturiers bénévoles. Une fois les masques réalisés, ce sont les communes qui s'occupent de la distribution aux habitants.

Les élus de Bièvre Isère ont ainsi souhaité protéger l'ensemble de la population et proposer une alternative afin de conserver les masques chirurgicaux et FFP2 aux professionnels de santé dans leur combat contre le COVID-19.

La grande majorité des communes a d'ores et déjà terminé sa distribution de masques .

Rappel Le port du masque

Doit couvrir la bouche et le nez.

Bien l'ajuster pour éviter les « fuites » : pas d'ouvertures au niveau du nez, du menton et sur les côtés du visage.

Le mettre et l'enlever par les liens qui le fixent.

Sans toucher la partie en contact avec le nez et la bouche.

Toujours se laver les mains.

Se laver les mains avant de le mettre, avant de l'enlever et après l'avoir enlevé (le masque peut être contaminé).

Ne pas manipuler le masque en cours d'utilisation.

Par exemple : ne pas l'enlever quand vous êtes dans la rue, ne pas le remettre dans le magasin, ou ne pas le retirer pour parler, boire...

3 heures d'utilisation maximum.

Ne pas utiliser un masque pendant plus de 3 heures.

Si le masque est à usage unique...

S'il est mouillé, l'enlever et le jeter à la poubelle : le mettre dans un sac poubelle dédié uniquement à cet usage. Stocker ce sac au moins 24h avant de le mettre dans le bac des ordures ménagères.

Si le masque est en tissu...

Un lavage machine à 60°C pendant 30 minutes suffit à détruire le virus.
Pas d'alcool ni de javel, qui risquent de déteriorer le tissu et ses capacités de filtration.

Économie : vos aides

NUMÉRO UNIQUE

Entreprises, travailleurs, indépendants, artisans, commerçants, vous êtes impactés par le COVID-19 ? Depuis le 13 mars, Bièvre Isère Communauté porte une vigilance particulière aux dispositifs mis en place par différentes structures pour venir en aide aux professionnels dont l'activité est touchée par les mesures en lien avec la crise sanitaire.

Pour tout renseignement, un contact unique est disponible :

Pôle développement économique de Bièvre Isère Communauté

- 04 76 65 43 03
- deveco@bievre-isere.com

REPORT DE PAIEMENTS DES CHARGES

Vous pouvez solliciter un report du paiement de certaines charges courantes : loyers, électricité, gaz...

Pour cela, rapprochez vous des structures qui émettent les factures

CONTACT PAR SECTEURS

Pour réaliser l'ensemble des démarches, les professionnels peuvent contacter les chambres consulaires dont ils dépendent. Chacune a mise en place un service d'astreinte.

- La chambre d'Agriculture de l'Isère
  secr.general@isere.chambagri.fr
  ou à 04 76 20 68 68
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère
  coronavirus@cma-isere.fr
  ou à 04 76 70 82 09
- La CCI Nord Isère
  infos@nord-isere.cci.fr
  ou à 04 74 95 24 00
- La CCI de Grenoble
  covid19@grenoble.cci.fr
  ou à 04 76 28 28 90

DÉLAIS DE PAIEMENT D'ÉCHÉANCES SOCIALES

Pour les travailleurs indépendants, artisans et commerçants :

3698 ou secu-independants.fr

Pour les employeurs et les professions libérales :

3957 ou urssaf.fr

DÉLAIS DE PAIEMENT D'ÉCHÉANCES FISCALES

> impots.gouv.fr

EN CAS DE CONFLIT

Avec un établissement bancaire

> Vous pouvez saisir la banque de France pour une médiation de crédit.

Avec un client ou un fournisseur

> Vous pouvez saisir la médiation des entreprises sur economie.gouv.fr

FONDS DE GARANTIE

Sous conditions, vous pouvez bénéficier de différents fonds d'aide pour renforcer votre trésorerie.

BPI France - 0 969 370 240

Les entreprises des secteurs les plus touchés peuvent prétendre à une aide spécifique mise en place par l'Etat avec la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Demande à faire sur le site de la DGFIP

CHÔMAGE PARTIEL

Si la période vous a contraint à réduire temporairement le temps de travail de vos salariés, vous pouvez bénéficier d'aide pour avoir recours au chômage partiel.

> activitepartielle.emploi.gouv.fr/

« TRANQUILITÉ ENTREPRISES »

Le confinement a entraîné la fermeture temporaire de votre lieu d'activité ?

Vous pouvez signaler à la Gendarmerie votre fermeture temporaire ou tout événement exceptionnel (réception de marchandise, passages suspects...) pour que votre activité soit protégée.

> formulaire disponible sur bievre-isere.com/entreprendre

Vous pouvez aussi prendre contact avec les référents sûreté pour le Groupement de Gendarmerie de l'Isère

> 04 76 91 36 02 ou cptm.ggd38@gendarmerie.interieur.gouv.fr

REMBOURSEMENT CRÉDITS D'IMPÔT ET TVA

Vous pouvez bénéficier d'un remboursement accéléré des crédits d'impôt sur le société restituables en 2020 et des crédits de TVA.

Rendez-vous sur le site de la DGFIP

Des aides exceptionnelles pour les entreprises

Par l'Etat

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATION, MODALITES...

sur www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises

Depuis mi-mars, l'Etat a mis en place plusieurs dispositifs pour soutenir les entreprises. Celles qui ont des salariés peuvent mobiliser le chômage partiel qui est reconduit en l'état jusque début juin.

Le fonds de solidarité (aide jusqu'à 1500 €) se poursuit pour le mois d'avril. Ainsi les TPE de moins de 1 millions d'€ de chiffres d'affaires et ayant un bénéfice net imposable inférieur à 60 000 €, qui constatent une perte de plus de 50% de chiffres d'affaires, peuvent désormais faire leur demande pour le mois d'avril.

L'Etat a également débloqué 300 milliards d'€ pour garantir les prêts bancaires. Les entreprises sont invitées à se rapprocher de leur banque.

En cas de blocage avec des clients, fournisseurs ou établissements bancaires, nous vous conseillons de prendre attache auprès de la médiation des entreprises et de la médiation du crédit. Pensez également à vous rapprocher de votre propriétaire pour demander le report de loyers.

Par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

INFORMATION, MODALITES...

au 0 805 38 38 69 ou sur ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a débloqué un plan d'urgence à hauteur de 600 millions d'€.

Parmi les principales mesures, il y a le complément au fonds de solidarité qui permet d'obtenir une aide forfaitaire de 2 000 € à 5 000 € pour les situations les plus difficiles.

En partenariat avec BPI France et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, des prêts bancaires sont mobilisables. La Région a également mis en place des fonds d'aides spécifiques pour les secteurs les plus touchés à savoir la culture, l'évènementiel et le tourisme.

Enfin, les commerces et buralistes, autorisés à être ouverts sur cette période, peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire allant jusqu'à 500 € pour couvrir les frais d'aménagements du type plaque plexiglass.

La région travaille sur un nouveau fonds d'avances remboursables dont les modalités seront précisées prochainement.

Par Bièvre Isère Communauté

Bièvre isère communauté

INFORMATION, MODALITES...

au 04 76 65 43 03 ou sur www.bievre-isere.com

L'intercommunalité lance un plan de relance pour les acteurs économiques de son territoire :

- Allégement des charges pour les professionnels (loyers, taxes de séjours, éventuellement factures d'eau...)
- Redéploiement des sommes allouées aux actions économiques pour un soutien direct aux TPE, commerçants, artisans et indépendants
- Stimulation de la commande publique des communes avec un mandatement des factures à J+3 et le versement d'un acompte à la commande
- Mise en place d'un fond de soutien a hauteur de 500 000 € en lien avec le plan de relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Stimulation de la consommation locale : offre touristique, commerces et producteurs grâce à la mobilisation des outils déjà en place (Office de Tourisme, chèques cadeaux BI Happy Shopping).

La volonté des élus est de mettre en place rapidement un plan de soutien aux acteurs économiques de son territoire, fatalement touchés par les répercussions de cette crise sanitaire.

MERCI À VOUS !

Nous vous proposons de découvrir quelques initiatives d'habitants du territoire pendant le confinement. Cette liste est évidemment loin d'être exhaustive. Un immense merci à tous ceux qui ont donné du temps et de l'énergie pour les autres !

UN GROUPE DE LIVRAISON SOLIDAIRE

A l'initiative notamment de Nathalie Caccamo de St-Jean de Bournay, des habitants allant travailler en ont profité pour livrer des personnes confinées avec des commandes de commerçants et producteurs locaux. Des habitants d'une dizaine de communes ont profité des livraisons.

Merci !!!

Des badges pour ceux qui travaillent

À Chatonnay, Julie Bertrand s'est lancée dans la confection de badges pour les offrir au personnel soignant et à ceux qui travaillent (à la résidence autonomie des 4 vallées, pharmacie, boulangerie…). Elle a partagé plusieurs modèles sur Facebook (page Lili Rêve), permettant à chacun d'en confectionner !

DES GÂTEAUX POUR LES SOIGNANTS

La Fédération Française de la boulangerie a organisé le 14 avril une belle opération de solidarité pour le personnel soignant. La boulangerie « L'étape gourmande », à La Côte Saint-André, a participé en offrant des viennoiseries au personnel de l'EHPAD de l'Eden et du Grand Cèdre. Les gestes de soutien de ce type ont été nombreux partout sur le territoire.

UN JOURNAL AUX PERSONNES QU'ELLE VISITAIT

Véronique Doloy, intervenante en médiation animale, organisait des visites d'animaux en milieu hospitalier ou établissements spécialisés. Confinement oblige, elle s'est adaptée : pour offrir réconfort et évasion aux personnes visitées, elle a envoyé un journal hebdomadaire donnant des nouvelles de chaque animal